

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
du 9 septembre 2019

L'an 2019 et le 9 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Mr Dominique DÉCAUDIN, maire.

Membres présents : DÉCAUDIN Dominique, LANTENOIS Chantal, MORAND Agnès, SANCHEZ Antoine, KRIF Laurent, COLLIN Emmanuel, CAMIER Jean-François, CORPART Sylvie, DAIGRIER Philippe, DROY Benjamin, DUVIVIER Joël, HIVET François, PRIMOT Philippe, SANCHEZ Nicole, VECTEN Luc et VENARD Catherine

Absents : MARGUERY Jocelyne qui a donné mandat à MORAND Agnès, DROY Jean-Jacques qui a donné mandat à DROY Benjamin, LAUDY Franck qui a donné mandat à KRIF Laurent, HANOL Nathalie, PORGEON Mathias et GIRARD Francine.

Date de la convocation : 02/09/2019

Date de l'affichage : 02/09/2019

Mr HIVET François est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2019_09_082 Participation citoyenne : intervention de la gendarmerie

Mr le Maire donne la parole à l'Adjudant-Chef NOSTRY de la brigade de Gueux qui expose que :

La participation citoyenne repose sur une convention avec l'Etat et ne s'apparente en aucun cas à une milice.

Elle a pour objet de rapporter aux services de gendarmerie des faits, observations et incidents qui se produisent sur le territoire et plus généralement dans la proximité. Ceci nécessite au préalable une bonne connaissance de l'environnement. La prudence est de mise : en aucun cas mettre sa vie en danger.

Des réunions avec les participants citoyens seront organisées en amont, dont une avec visite du Centre opérationnel à Chalons afin de s'imprégner du fonctionnement de la gendarmerie.

Pour information : Le Centre Opérationnel de la gendarmerie reçoit tous les appels.

Dans notre secteur sont appelées à intervenir, la brigade d'intervention avec 1 chien, la brigade motorisée et en cas de besoin la brigade de l'autoroute, chacune d'elle s'entraide.

La gendarmerie adresse également des messages d'alerte sur les boites mail des communes (avec entête de la gendarmerie). Pour Gernicourt on reprend l'adresse mail de la commune.

Mr le Maire remercie l'adjudant-chef NOSTRY pour sa disponibilité. Une commission sera créée avec une répartition par zone, celle-ci sera soumise à l'approbation de la gendarmerie.

Délibération 2019_09_083 Création d'une commission « mise en place de la participation citoyenne »

Suite à la présentation du dispositif « participation citoyenne » par l'Adjudant-Chef Nostry Chef de la brigade de Loivre, Monsieur le Maire propose la création d'une commission pour la mise en place de ce dispositif dans notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- nomme en qualité de membre de la commission
- Mr KRIF Laurent
- Mme MORAND Agnès
- Mr DROY Benjamin

- Mr COLLIN Emmanuel
- Mme VENARD Catherine
- Mr DAIGRIER Philippe

La première réunion est fixée au vendredi 27 septembre à 14h30.

Délibération 2019_09_084 Choix des entreprises pour l'accessibilité du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

Mr le maire présente le tableau récapitulatif des offres, réalisé par la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

Mr le Maire expose que la réalisation de ce projet va se faire à minima dans la mesure où nous sommes toujours dans l'attente de réponse de la Région Grand Est et du Département.

Nous avons réceptionné 3 réponses sur le gros-œuvre ainsi que pour l'ascenseur et une seule pour les travaux d'électricité.

Gros-œuvre : Entreprise **LANDRIEUX** : montant HT 35 250 € (dont 4 132 € de travaux supplémentaires)
 Entreprise **SILVEX** : montant HT 40 081.36 €
 Entreprise **BATIMENT ASSOCIE** : montant HT 46 525.22 €

Ascenseur : **A2A** montant HT : 20 136 €
THYSSENKRUPP montant HT : 22 100 €
SCHINDLER montant HT : 24 120 €

Electricité : **MOSCA SAS** montant HT : 3 034 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- retient l'**Entreprise LANDRIEUX** pour 35 250 € HT (travaux de gros-œuvre)
- retient l'**entreprise A2A** pour 20 136 € HT (ascenseur) + la maintenance pour 1 600 €/an
- retient la **SAS MOSCA** (électricité) pour 3 034 € HT
- charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2019_09_085 travaux de branchement eau potable et assainissement Pôle St Vincent

Mr le Maire présente deux devis pour les travaux de branchement de l'assainissement et de l'eau potable pour le Pôle St Vincent :

- SUEZ pour le branchement assainissement 4 277.62 € HT
- SAUR pour le branchement eau potable avec 5 compteurs 3 065.02 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Retient : la proposition de SUEZ pour la somme de 4 277.62 € HT
 la proposition de la SAUR pour la somme de 3 065.02 € HT
- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019_09_086 Achat d'un gyrobroyeur - ouverture de crédits opération 116 Atelier

Mr le Maire donne la parole à Mr Collin qui présente plusieurs devis pour l'acquisition d'un gyrobroyeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Retient le devis de la société ROCHA pour l'achat d'un gyrobroyeur d'un montant de 1 162 €
- Décide l'ouverture de crédits suivante :
 - opération 116
 - compte 21571 + 4 000 €
 - opération 127
 - compte 2312 - 4 000 €

Délibération 2019_09_087 Achat table de pique-nique pour le site du « Moulin à Vent »

Mr le Maire rappelle la création d'un site mémoriel au lieu-dit du « Moulin à Vent » par l'association Cormicy Ma Ville Son Histoire, cette réalisation participe à l'attractivité touristique de la commune dans le cadre de sa labellisation « Petite Cité de Caractère ». Ce site est déjà très fréquenté et il nécessite un aménagement complémentaire pour l'accueil du public. Mr le Maire félicite une nouvelle fois l'association pour cette excellente initiative qui développe aussi le devoir de mémoire par un partenariat avec l'association locale des Anciens Combattants.

Mr le Maire donne la parole à Mr Collin qui présente plusieurs devis pour l'acquisition de tables « pique-nique ».

Mr Collin ajoute que celles-ci seront fournies par la commune mais mises en place par l'association Cormicy Ma Ville Son Histoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- retient le devis de la société COMAT & VALCO pour 1 958 €
- Les crédits nécessaires sont ouverts à l'opération 127 « Parcs, Jardins, Tourisme »

Délibération 2019_09_088 Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière

Mr le Maire informe l'assemblée que le mandat des membres de l'Association Foncière est arrivé à échéance le 27 août 2019. Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des propriétaires figurant sur la deuxième moitié de la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Retient la proposition de Mr le Maire et Désigne les propriétaires figurant sur la deuxième moitié de la liste, à savoir : Mr LEMAL Jean-Marie, Mr FRANCOIS Pascal, Mr DELIGNY Gérard, Mr DEVRIENDT Hubert, Mr PAZIK Philippe et Mr RICHARD Michel.

Délibération 2019_09_089 Décision modificative budgétaire (budget annexe) : ouverture de crédits au compte 1641 OPFI en dépenses et au compte 66111 dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que le crédit de trésorerie a été encaissé sur le budget principal alors qu'il concerne le budget annexe. Il convient donc d'ouvrir les crédits et débits correspondants dans le budget Immeubles Commerciaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide l'ouverture de crédits au compte 1641 OPFI ainsi que les modifications budgétaires suivantes au budget annexe Immeubles Commerciaux :

Budget annexe Immeubles commerciaux :

Recettes

Inv compte 1641 + 330 000 €

Dépenses

Inv Compte 1641 + 330 000 €
Ft Compte 6226 - 1 650 €
Ft Compte 627 + 660 €
Ft Compte 66111 + 990 €

- approuve la proposition de remboursement du crédit de trésorerie de 330 000 € ;
- charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2019_09_090 Choix des emplacements pour la pose des œuvres du CFA BTP de Farman

Mr le Maire donne la parole à Mme Morand qui présente les œuvres réalisées par le CFA BTP de Farman dans le cadre de la Fête des Vendanges. Ces œuvres étaient stockées chez un particulier, il

convient de leur trouver un emplacement dans la commune pour qu'elles soient visibles par le public et mises en valeur.

Mme Lantenois précise qu'elles seront inaugurées dans le cadre des journées européennes du patrimoine le 21 septembre à 14 heures en présence du Directeur du CFA et du Président de l'Association Viticole du Massif de Saint-Thierry.

Mr le Maire rappelle la belle réussite de la « Fête des Vendanges » l'année dernière et l'engouement populaire qu'elle a suscité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- approuve l'installation de ces œuvres sur le site du pressoir.
-

Délibération 2019_09_091 Remise en place des balançoires du parc rue Herbillon

Mr le Maire rappelle la décision de l'assemblée du 4 mars dernier de démonter temporairement les balançoires du Parc de la rue Herbillon pour une durée de 3 mois afin d'apporter une réponse aux nuisances et incivilités récurrentes dans ce lieu. Force est de constater que les nuisances perdurent et ne sont pas dues au fait de la présence de balançoires pour les jeunes enfants.

Les parents de jeunes enfants réclamant à juste titre que celles-ci soient remontées, il convient de leur apporter une réponse et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la remise en place des balançoires du Parc de la rue Herbillon tant apprécié des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions décide

- la remise en place des balançoires dans le Parc de la rue Herbillon
- donne tous pouvoirs au maire pour l'application de cette décision.

Délibération 2019_09_092 Echange de terrain pour l'aménagement du sentier de l'Uisin

Mr le Maire donne la parole à Mme Lantenois qui présente, à nouveau, le projet de création d'un sentier de liaison le long de l'Uisin qui permet aux familles de revenir directement du sentier nature dit « de derrière l'Uisin » mais aussi de valoriser un secteur de notre commune en périphérie de l'urbanisation près du centre équestre.

Mr le Maire rappelle que ce projet est porté depuis 2017 avec l'acquisition de la parcelle AB 1 (délibération du 7 mars 2017 - acte notarié du 8 novembre 2017) puis l'échange avec Mme Garcia pour la création des parcelles cadastrées section H n^{os}1900, 1902, 1892, 1894, 1896 et 1898 (délibération 8 avril 2019 et acte notarié du 12/04/2019), il convient de solliciter un échange avec le propriétaire de la parcelle W 831 qui céderait 42 m² et la commune en échange céderait 146 m² de la parcelle AB 1 .

Cet échange nous permettrait de clôturer l'acquisition foncière nécessaire à la création de ce chemin qui développera l'offre de déplacement doux dans notre Petite Cité de Caractère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide,

- de solliciter le propriétaire de la Parcelle W831 pour cet échange
- de faire réaliser le document d'arpentage pour cet échange par le cabinet de géomètres expert : Dupont-Rémy-Miramon en cas d'accord
- de finaliser par l'étude notariale « Kutenne-Hourdeaux » cet échange
- et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet échange

Les crédits nécessaires à ce projet sont inscrits à l'opération 127 « Parcs, Jardins, Tourisme »

Délibération 2019_09_093 Organisation de la collecte pour la Banque alimentaire

Mr le maire sollicite l'assemblée pour l'organisation de la collecte nationale de la Banque Alimentaire les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019. Il rappelle le caractère crucial de cette mobilisation pour les associations d'aide aux plus démunis. La commission sociale est déjà mobilisée mais il convient de trouver de nombreux bénévoles pour la réussite d'une telle opération. Le partenariat est déjà fixé par l'association départementale avec l'Intermarché de Cormicy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions décide,

- de retenir les dates de permanence des bénévoles suivantes : le 29/11 après-midi - le 30/11 matin et le 1^{er}/12 matin
- sollicite la mobilisation de tous à cette occasion

Délibération 2019_09_094 Prime forfaitaire de départ à la retraite

Mr le maire propose à l'assemblée d'accorder une prime forfaitaire de départ à la retraite aux agents à l'occasion de leur départ à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- décide d'accorder une prime forfaitaire de 500 € à chaque agent à l'occasion de leur départ à la retraite, quelle que soit la durée de présence de l'agent au sein de la collectivité et de la somme versée par le CNAS notre organisme d'action sociale,
- charge le maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2019_09_095 Participation au financement de la cotisation de contrats de prévoyance labellisés

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la Loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Décide de participer, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- Décide de verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Délibération 2019_09_096 Cessation de la subrogation pour les indemnités journalières

Mr le Maire expose que nous pratiquons depuis toujours la subrogation dans le cadre des arrêts maladie des agents en maintenant leur salaire et en percevant en retour les indemnités journalières.

Cependant, au regard du nombre considérable d'arrêts, cette pratique finit par perturber le bon fonctionnement du secrétariat en raison du temps affecté à leur gestion et, de surcroît, nécessite des compétences en gestion administrative des Ressources Humaines que nous n'avons pas.

Pour ces raisons, nous vous proposons de ne plus pratiquer la subrogation à ce titre. Les indemnités journalières au titre des arrêts de travail seront ainsi directement perçues par les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- décide de ne plus pratiquer la subrogation dans le cadre des arrêts maladie et accidents de travail des agents contractuels.
- charge le Maire de l'application de cette décision.

Sans délibération, simple information : restitution par Mr Vivien Starosse (SET UP) de la soirée « Cormicy demain ».

Mr Starosse rappelle que la première réunion avait pour but d'identifier les besoins sur le territoire et les besoins manquant (tourisme - bien-être - services de moyens) pour, dans un second temps travailler sur les projets. Il s'agit d'une expérimentation d'un travail de fabrique à Cormicy.

La réunion du 21/03 à la Salle Omnisports a réuni un nombre satisfaisant de participants et a permis de faire 5 ateliers : imaginer des projets pour le village - « espace d'idéation ».

Nous avons pu noter des projets surprenants pour le village parmi les 10 projets mais il n'a pas été question d'espace de co-working.

- -le 1^{er} : création de convivialité et de lien social
- - le 2^{ème} : attractivité du village (chalet = lieu à mettre en valeur)
- - le 3^{ème} : créer de l'emploi
- - le 4^{ème} : valorisation du patrimoine
- - le 5^{ème} : sécurité dans le village

Mr le Maire fait remarquer que ce sont les projets des cormiciens et non du Conseil municipal.

Mr le maire constate un loupé en direction des jeunes et nous sollicitons SET UP pour interpeller cette génération, de manière à avoir un maximum de personnes pour faire évoluer ce projet. Mme Corpart ajoute que les riverains de ce chalet pourraient être interpellés par ce projet.

Set Up est chargée de trouver une date rapidement et inclure les jeunes à partir de 15 ans dans la réflexion. On peut envisager qu'une deuxième thématique puisse surgir.